



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENU	M. André GERVAIS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT	

## *Membres absents :*

Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
M. Mohammed IZIMER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PÉTITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

## **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Pôle d'Echange Multimodal - Création d'une vélostation en gare de Dijon-ville - Avenant à la convention existante**

Aujourd'hui cour de la Gare, le parking avec son extension est terminé. Le stationnement des bus Divia et Transco est opérationnel, la station de taxis également ainsi que la dépose-minute voiture. Les quatre partenaires de l'opération, la SNCF, le Conseil Général, le Conseil Régional et le Grand Dijon, envisagent la création d'un local clos et sécurisé dédié aux vélos baptisé « Vélo-station » pour compléter l'offre de mobilité.

L'emplacement envisagé, actuellement occupé par des loueurs de voitures automobiles place de la Gare, a plusieurs avantages : celui d'avoir deux accès, un du côté de la gare, l'autre du côté du quai, il offre également un itinéraire aisé depuis la ville, surtout par l'avenue maréchal Foch rendue piétonne dans le cadre du tram.

Ce local offrira une fois aménagé 120 places de stationnement plus une extension indépendante de 56 places, soit au total 176 places. L'ouverture des portes se fera par le biais d'une carte à puce. Sa conception est intégrée dans le dispositif général de billettique commune TER – DIVIA – TRANSCO.

Les trois collectivités concernées et la SNCF ne souhaitent pas se contenter d'un simple stationnement mais veulent offrir un service aux usagers - petites réparations – réglages des freins et des lumières – gonflage des pneus, etc. Des petits travaux non concurrentiels avec des réparateurs de vélos installés sur la place de Dijon.

Une personne sera affectée à ce travail en raison de 3 h/jour du lundi au vendredi, de 17 H à 20 H.

Le service « stationnement + petits entretiens » sera payant 70 €/an et 12 €/mois dans un premier temps. Les tarifs et le service seront susceptibles d'évoluer après quelques mois d'utilisation et de retour sur expérience.

Cette vélo-station réalisée puis gérée par une filiale de la SNCF reviendra à 285 850 € HT. Cette somme est à diviser entre les 4 entités. Il reviendra à la charge du Grand Dijon pour le budget 2009 un investissement de 71 462,50 € HT. Le financement s'effectuera par le biais d'un avenant à la convention relative à l'exploitation et la gestion du P.E.M. du 5 juillet 2007. Les travaux pourront ainsi commencer le 1er octobre 2009 et s'achever 4 mois après.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux du 5 juillet 2007,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant et tout document utile à la gestion de ce dossier.

Convocation envoyée le 7 mai 2009  
Publié le 15 MAI 2009  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
15 MAI 2009



Pour extrait conforme,

Le Président  
Pour le Président  
COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE  
Pierfe PRIBETICH